

Chronique, <i>L'enfant à charge en droit social et en droit fiscal après la réforme de l'autorité parentale du 4 mars 2002</i> , par Claude BOUVIER-LE BERRE	485
B. — Les personnes malades Actualité juridique, par Philippe PEDROT et Guylène NICOLAS	496
C. — Les personnes handicapées Chronique, <i>L'amendement « Creton » peut fonctionner sans décret d'application</i> , conclusions sur Conseil d'Etat, 28 mai 2003, <i>M. Creton et autres</i> , par Pascale FOMBEUR.....	502
D. — Les personnes âgées Actualité juridique, par Fabienne MULLER	508
Chronique, <i>Une nouvelle réforme pour rien de l'aide aux personnes âgées dépendantes</i> (commentaire de la loi n° 2003-289 du 31 mars 2003), par Anne RIEHM-COGNÉE et Francis KESSLER.....	514
E. — Insertion professionnelle et sociale Actualité juridique, par Maryse BADEL, Isabelle DAUGAREILH, Robert LAFORE, Christophe WILLMANN	526
 BIBLIOGRAPHIE	
Ouvrages et revues, par Elie ALFANDARI et autres	547
 BREVES INFORMATIONS	561

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70).

DALLOZ

31-35, rue Froidevaux – 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz – 2003

400282



61060

Revue

de droit
sanitaire et
social



FONDATEUR
Elie Alfandari

DIRECTEUR
Françoise Monéger

DA|LOZ

SOMMAIRE DU N° 3-2003

CARDER	✓
W	
S. BATES	
OK	
Jan 3-2003	
1577	
	353
	363

ARTICLES

Louis DUBOIS, <i>Assurance privée et responsabilité médicale. A propos de la loi n° 2002-1577</i>	353
Maryse BADEL, <i>La lutte contre l'exclusion dans l'Union européenne</i>	363

CHRONIQUES

Droit sanitaire**I. — Santé et médecine****A. — Santé publique**

Actualité juridique, par Jean-Simon CAYLA	389
Chronique, <i>Déclaration aux autorités sanitaires des malades atteints de certaines maladies transmissibles</i> , par Jean-Simon CAYLA	391

B. — Professions de santé

Actualité juridique, par Louis DUBOIS	395
---------------------------------------	-----

II. — Pharmacie

Chronique, <i>L'évaluation de la pharmacodépendance : sécurité sanitaire et processus décisionnel</i> , par Marie BAUMEVEILLE et Catherine MAURAIN	400
--	-----

III. — Établissements de santé**A. — Système hospitalier**

Actualité juridique, par Jean-Michel DE FORGES et Maxence CORMIER	417
---	-----

B. — Etablissements de santé publics.**C. — Etablissements de santé privés**

Actualité juridique, par Gérard MEMETEAU et Michèle HARICHAUX	425
---	-----

Droit social**I. — Les systèmes de protection sociale****A. — La sécurité sociale**

Actualité juridique, par Pierre-Yves VERKINDT	428
---	-----

B. — La mutualité

Chronique, <i>La création par une mutuelle d'un établissement ou service à caractère sanitaire ou médico-social, conclusions sur Conseil d'Etat, 2 avril 2003, Union des mutuelles de Dunkerque</i> , par Pascale FOMBEUR	442
---	-----

C. — L'aide et l'action sociales

Actualité juridique, par Philippe LIGNEAU	452
---	-----

II. — Les institutions sociales**A. — Les centres communaux d'action sociale**

Actualité juridique, par Marguerite GHEBALI-BAILLY	461
--	-----

B. — Les associations à objet sanitaire et social

Actualité juridique, par Elie ALFANDARI	466
---	-----

C. — Les établissements spécialisés

Actualité juridique, par Jean-Marc LHUILLIER	473
--	-----

D. — Les professions sociales.**III. — Les actions et prestations sociales****A. — La famille et l'enfance**

Actualité juridique, par Françoise MONEGER	479
--	-----